

République Française



Ville de Pont-Sainte-Marie
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Extrait du registre
des délibérations de la commune
de PONT-SAINTE-MARIE
séance du 22 juin 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINTE-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire.

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, **Maire**, Mme Véronique HEUILLARD, M. Jean-Michel PALENGAT, M. Julien CHENUT, Mme Cathy PLAQUEVENT, **adjoints**

Mme Danielle ROUSSARD, M. Christian COSTE, Mme Nicole BARBERY, Mme Janine PINKOWICZ, Mme Isabelle EULLAFFROY, Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, M. Cyril CLAUSIER-GOVINDIN, Mme Marie-Cécile JACQUES, M. Gérald MANCE **conseillers municipaux**.

Absent(e) et représenté(e) : M. Laurent SINDRES-DUBOIS représenté par Mme Véronique HEUILLARD, Mme Martine HENRIOT-JEHEL représentée par M. Julien CHENUT, M. Denis DEFER représenté par Mme Marie-Cécile JACQUES, M. Joël COFFINET représenté par Mme Cathy PLAQUEVENT, M. Jacky NGUYEN représenté par Mme Isabelle EULLAFFROY, Mme Sylvie FERRIOT représentée par M. Gérald MANCE, Mme Assma NAJEM représentée par M. Pascal LANDREAT.

Secrétaire de Séance : M. Julien CHENUT

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 21

Votants : 21

N° délibération : 2023-06-21

Date de la convocation : 14-06-2023

Date d'affichage de la convocation : 14-06-2023

Acte rendu exécutoire : 23-06-2023

ACCUEILS PERISCOLAIRES – MISE A JOUR DES TARIFS

Rapporteur : Cathy PLAQUEVENT

La politique tarifaire de la ville de Pont-Sainte-Marie est fondée sur le principe d'égalité d'accès de tous les habitants aux services et est guidée par un objectif d'équité.

En raison de l'accroissement des charges liées au fonctionnement des services périscolaires, qu'il est nécessaire de maîtriser, de la modification des horaires d'ouverture, il est proposé de mettre en place une nouvelle tarification selon les principes suivants :

TARIFS MODULÉS – 2023

Quotient familial	Commune	Hors Commune
0 à 381	7 €	12,50 €
382 à 686	8,50 €	15 €
+ 686	10 €	18 €

Vu l'avis favorable de la commission Enseignement/Sport/Citoyenneté/Europe du 13 juin 2023,

Vu l'avis favorable de la commission Finances/Urbanisme du 15 juin 2023,

Le conseil municipal, décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **D'APPROUVER** la modification du fonctionnement et des tarifs des accueils périscolaires matin au 1^{er} septembre 2023 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le maire ou son représentant à signer tout acte administratif et financier en application de la présente délibération.



Le Maire,
Pascal LANDRÉAT